



# La sécurité routière dans l'Aube

## Flash Info de septembre 2021



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

### État mensuel



Direction Départementale des Territoires de l'Aube

Service Réseaux Risques et Crises

Bureau Sécurité Routière et Déplacements

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

Contact :

[ddt-securite-routiere@aube.gouv.fr](mailto:ddt-securite-routiere@aube.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**VIVRE, ENSEMBLE.**

Depuis le mois de mars 2020, les statistiques relatives à l'accidentologie sont impactées par les mesures sanitaires mises en place en raison de l'épidémie de COVID-19.

Les données sont donc comparées avec celles des deux dernières années (2019 pouvant être considérée comme une année de référence).

Ainsi le mois de juin\* 2021 fait apparaître une hausse significative du nombre d'accidents par rapport à juin 2020 (+13 pts, mois caractérisé par la suppression progressive du couvre-feu) et juin 2019 (+11 pts).

7 personnes sont décédées sur les routes auboises en juin 2021 (contre 4 tués en juin 2020 et 0 en juin 2019).

Le nombre de blessés est également en forte hausse, en lien avec l'augmentation des accidents : +12 par rapport à 2020 et +11 par rapport à 2019.

Le nombre de blessés hospitalisés est à la baisse (-3 par rapport à 2020, ainsi que par rapport à 2019).

Les indicateurs ne présentent aucune tendance significative aussi bien en zone police nationale qu'en zone gendarmerie (baisse des blessés et hospitalisés, hausse des tués, stabilité des accidents en zone gendarmerie, hausse des accidents, tué, blessés, baisse des hospitalisés en zone police).

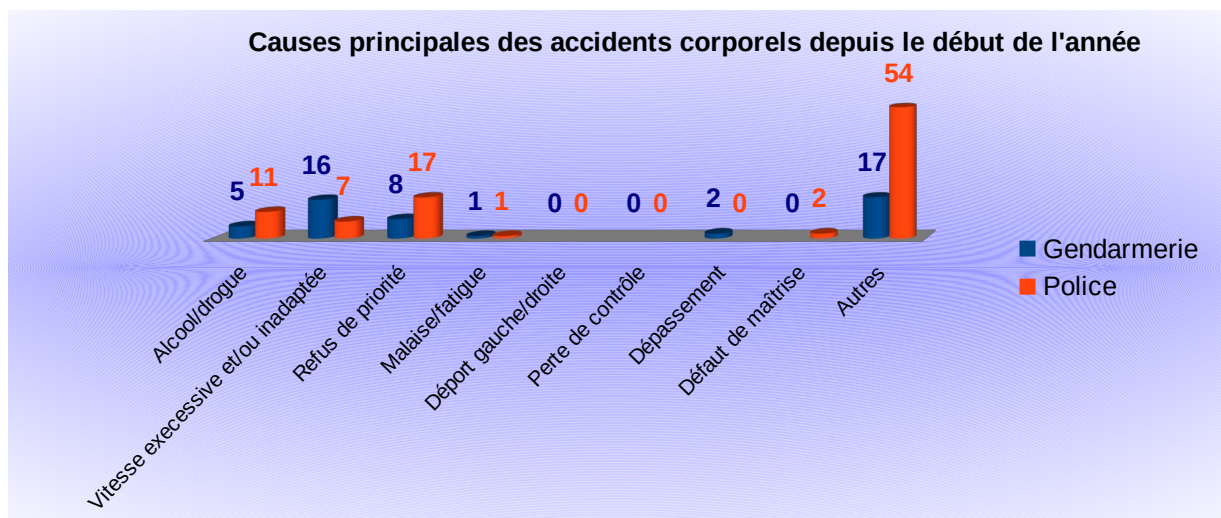
\*chiffres non consolidés

	Données du mois de juin 2019	Données du mois de juin 2020	Données du mois de juin 2021	Evolution 2020/2021	
Accidents	26	24	37	+13	▲
Tués	0	4	7	+3	▲
Total des Blessés	29	28	40	+12	▲
Dont Hospitalisés	10	10	7	-3	▼

Zone GN	Juin 2019	Juin 2020	juin 2021	Evolution 2020/2021		Zone PN	Juin 2019	Juin 2020	juin 2021	Evolution 2020/2021	
Accidents	11	10	10	0	▬	Accidents	15	14	27	+13	▲
Tués	0	4	6	+2	▲	Tués	0	0	1	+1	▲
Total des Blessés	12	12	11	-1	▼	Total des Blessés	17	16	29	+13	▲
Dont Hospitalisés	8	8	6	-2	▼	Dont Hospitalisés	2	2	1	-1	▼

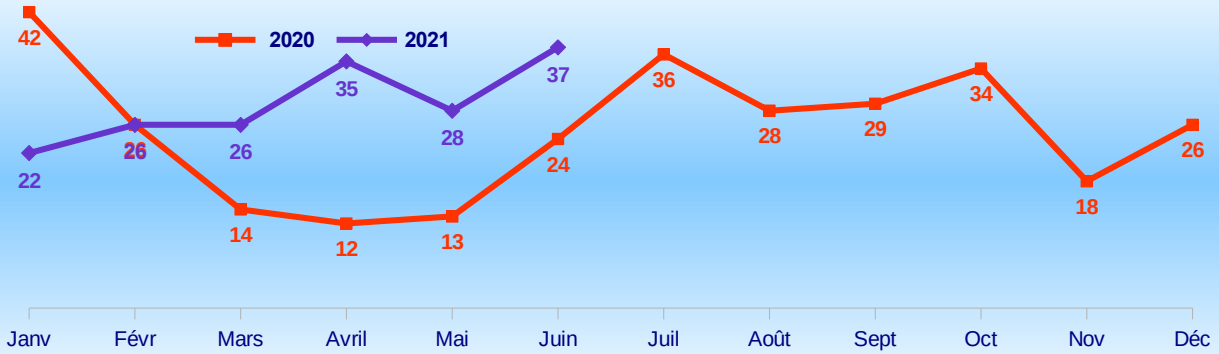
## Comparaison des ATBH cumulés depuis le début de l'année entre 2020 et 2021

Mois	Zone	Accidents		Tués		Total blessés		Blessés hospitalisés	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Janvier	Gendarmerie	10	8	1	0	14	12	7	6
	Police	32	14	3	0	42	16	2	1
Février	Gendarmerie	9	8	0	1	9	8	6	5
	Police	17	18	0	0	23	22	9	2
Mars	Gendarmerie	5	10	1	4	5	12	2	3
	Police	9	16	0	0	14	17	0	1
Avril	Gendarmerie	6	9	1	0	6	14	4	6
	Police	6	26	0	0	6	28	0	3
Mai	Gendarmerie	6	9	3	0	8	12	5	7
	Police	7	19	0	0	8	23	1	3
Juin	Gendarmerie	10	10	4	6	12	11	8	6
	Police	14	27	0	1	16	29	2	1
Juillet	Gendarmerie								
	Police								
Août	Gendarmerie								
	Police								
Septembre	Gendarmerie								
	Police								
Octobre	Gendarmerie								
	Police								
Novembre	Gendarmerie								
	Police								
Décembre	Gendarmerie								
	Police								
Total par zone et par catégorie	année	Accidents		Tués		Total blessés		Blessés hospitalisés	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
	Gendarmerie	46	54	10	11	54	69	32	33
Police	85	120	3	1	109	135	14	11	
<b>Total cumulé pour les 2 zones</b>		<b>131</b>	<b>174</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>163</b>	<b>204</b>	<b>46</b>	<b>44</b>

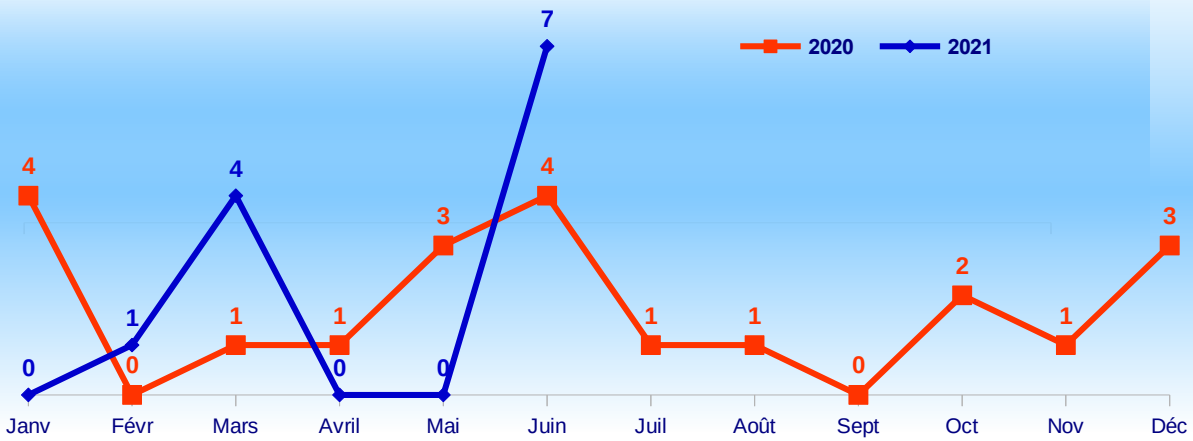


Données locales sous réserve de consolidation

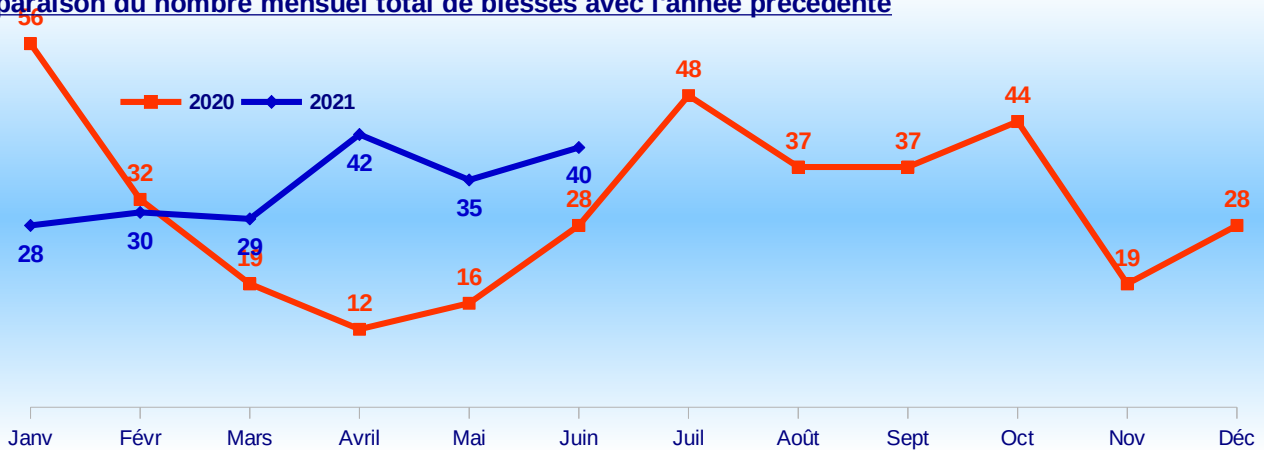
**Comparaison du nombre des accidents mensuels avec l'année précédente**



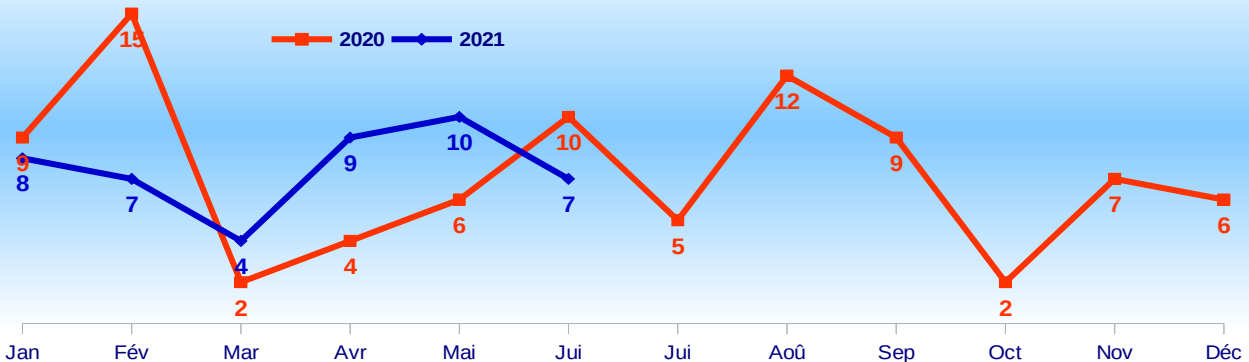
**Comparaison du nombre mensuel de tués avec l'année précédente**



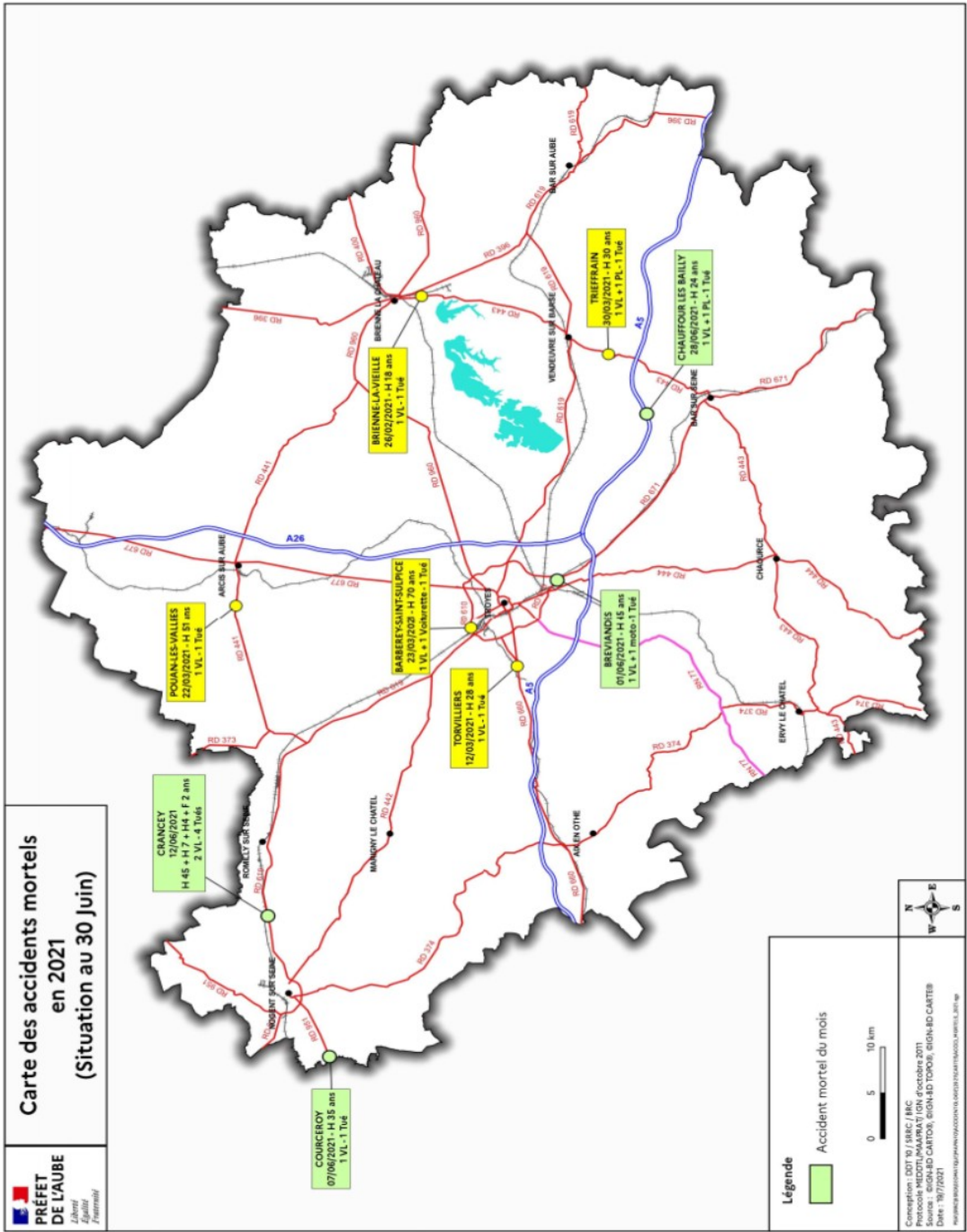
**Comparaison du nombre mensuel total de blessés avec l'année précédente**



**Comparaison du nombre mensuel de blessés hospitalisés avec l'année précédente**

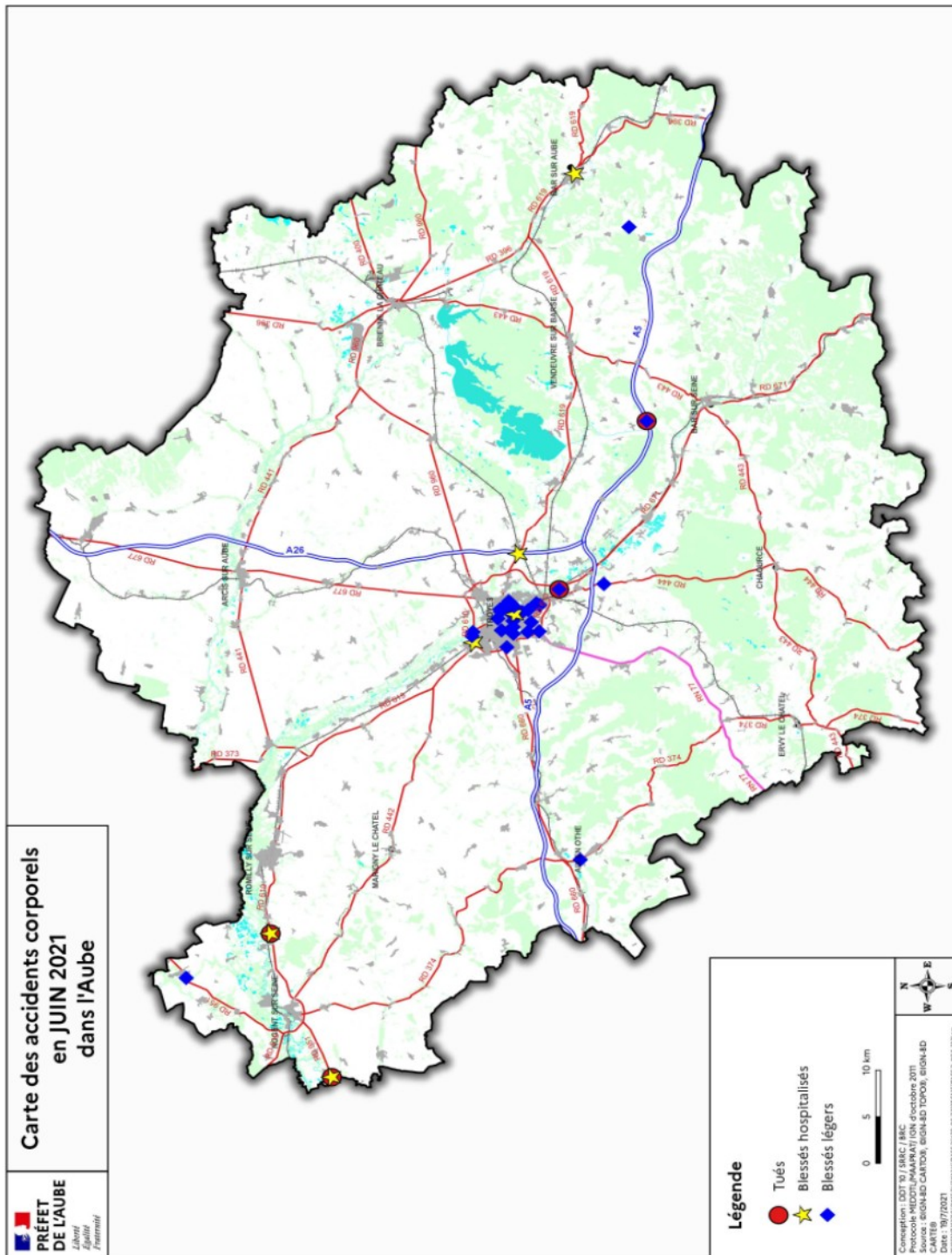


# Carte des accidents mortels de Juin 2021



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**

# Carte des accidents corporels de Juin 2021



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**



## Le permis à 1 € par jour, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, **pour aider les jeunes de 15 ans révolus à 25 ans** à bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

**Attention :** *Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.*

### Pourquoi cette initiative ?

Le « permis à un euro par jour » permet de répondre à deux objectifs principaux :

- faciliter l'accès au permis de conduire, dont le coût peut représenter un frein et un obstacle à l'obtention d'un emploi ;
- continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec des écoles de conduite labellisées qui se sont engagées, aux côtés de l'État, dans une démarche de qualité.

### Pour quelles catégories de permis ?

L'opération « permis à un euro par jour » facilite l'accès à une inscription à une formation à la conduite de véhicules :

- de la catégorie B dit permis auto (véhicules légers) ;
- de la catégorie A1 (motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm<sup>3</sup> et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- de la catégorie A2 (moto dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### Pour quels montants de prêt ?

- 600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire ;
- 300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

### Comment en bénéficier ?

Le candidat majeur doit directement contracter le prêt avec l'établissement financier. Pour cela, trois possibilités s'offrent à lui selon ses capacités financières et les discussions engagées avec l'organisme prêteur :

- soit il fournit un justificatif de revenus avec des revenus suffisants pour rembourser les 30 € par mois ;
- soit il garantit le remboursement de son prêt par l'apport d'une caution ;
- soit il s'inscrit dans le cadre d'un co-emprunt (c'est-à-dire que le jeune et une tierce personne empruntent ensemble) afin d'augmenter les chances d'avoir une réponse positive de l'établissement de crédit.

Si le candidat est mineur (dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite), ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat. [Êtes-vous éligible ?](#)